



**PRÉFET
DE L'EURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination
de l'action territoriale**

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

article L.123-19-2 du Code de l'environnement

Projet d'augmentation de la quantité annuelle des déchets pré-traités sur leur site situé sur la commune de Saint-Etienne-du-Vauvray par l'établissement EQIOM

Il sera procédé du **lundi 19 octobre 2026 à 9h00 au lundi 2 novembre 2026 à 18h00**, soit pour une durée de 15 jours consécutifs, à une participation du public par voie électronique (PPVE) sur la demande présentée par l'établissement EQIOM, relative à l'augmentation de la quantité annuelle de déchets pré-traités sur leur site situé sur la commune de Saint-Etienne-du-Vauvray (27).

Durant le délai fixé ci-dessus, le public pourra prendre connaissance du dossier dématérialisé, sur le site de la préfecture (www.eure.gouv.fr)

Rubrique : Actions-de-l-Etat/Environnement/Consultations-enquetes-publiques-et-participation-du-public-par-voie-electronique-PPVE/PPVE

Les observations et propositions du public pourront être déposées, pendant la durée de la consultation par courriel à l'adresse suivante : ppve-7631@registre-dematerialise.fr ou directement sur le site internet dédié à la consultation : <https://www.registre-dematerialise.fr/7631/>.

Les dépôts d'observations peuvent se faire pendant toute la durée de la participation du public de manière anonyme ou non. En cas de déposition non anonyme, le public est informé que les données sont susceptibles d'être mises en ligne.

Toutes informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de M. Cheikh-Ahmadou SECK – Animateur HSE – cheikh-ahmadou.seck@eqiom.com.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera prise par le Préfet de l'Eure, par voie d'arrêté préfectoral, sous forme d'autorisation ou de refus.

Le présent avis est mis en ligne sur le site internet de la préfecture, affiché en préfecture et dans les communes de Saint-Etienne-du-Vauvray, Saint-Pierre-du-Vauvray, Andé, Herqueville, Incarville, Louviers, Muids, Porte-de-Seine, Val-de-Reuil, Le Vaudreuil et Vironvay, ainsi que sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.